



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 12/07/2010

Wiesbaden

Relance économique pour le négoce de bois en Europe – assemblée générale de la Fédération européenne du négoce de bois FEBO à Helsinki

L'assemblée générale annuelle de la Fédération européenne du négoce de bois FEBO a eu lieu le 29 et 30 juin 2010 à Helsinki en présence de la quasi-totalité de ses membres.

Situation économique

Au cours de l'assemblée, les membres de la FEBO ont présenté la situation économique dans leurs pays respectifs.

Globalement, le négoce du bois en Europe aborde l'année 2010 avec un optimisme prudent. Un retournement décisif de la situation ne se dessine pas encore à l'horizon, mais on détecte les premiers signes positifs annonçant une relance économique.

Dans tous les pays, les ventes se sont améliorées au cours du premier semestre pour le négoce du bois. Cela est dû à une reprise générale de la conjoncture et du climat économique. Les états assainissent les finances publiques et les secteurs public et privé sont à nouveau prêt à investir. Chez les consommateurs on ressent une stimulation du pouvoir d'investissement et d'achat. C'est le bâtiment qui joue le rôle moteur dans de nombreux pays. Surtout en France, Belgique, Luxembourg, Allemagne et Autriche, le marché de la rénovation apporte une amélioration significative et constitue un facteur stabilisateur.

Face à des volumes commercialisés globalement stables, l'augmentation du chiffre d'affaires est principalement due à l'augmentation des prix. L'allongement des délais de livraison, constaté dans tous les pays pour certains produits de bois, indique un net redressement.

Rotation de la présidence de la Fédération

La Fédération européenne du négoce de bois FEBO se compose des fédérations nationales de Belgique, France, Finlande, Danemark, Grande Bretagne, Pays bas, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie et Luxembourg. Pratiquement tous les pays étaient présents à l'assemblée générale, souvent avec plusieurs délégués, ce que le président *Franz-Josef Kall* (Allemagne) a salué comme la preuve du grand intérêt du négoce de bois pour les affaires européennes. Il a constaté que : «*La Fédération européenne du négoce de bois est plus vivante que jamais.*»

Pour la mandature 2011-2012, la Grande Bretagne assurera pour la première fois la présidence. L'actuel vice-président *John White*, CEO de la Timber Trade Federation de Grande-Bretagne, a été élu à l'unanimité comme successeur du président en titre *Franz-Josef Kall* (Allemagne).



Les délégués ont élu, également à l'unanimité, le *Dr. Karl Lindström* de Finlande comme 1^{er} vice-président et président désigné pour la période 2013/2014. *Franz-Josef Kall* (Allemagne), président pour quelques mois encore, et *Willi Braun* (Suisse) complètent le directoire de la Fédération.

L'avenir de la FEBO -

Etant donné que la Fédération allemande du négoce du bois, GD Holz, n'assurera plus le secrétariat général de la FEBO après le 31 mars 2011, l'assemblée générale s'est penchée sur la question de savoir comment son organisation chapeau du négoce de bois pourra continuer son travail utile. Un groupe de travail examinera différentes solutions et soumettra ses propositions aux membres de la FEBO à l'automne.

Le même groupe de travail s'occupera aussi du projet d'intensification de la coopération entre la FEBO et la Fédération européenne des importateurs ETTF.

Nouvelle charte pour le négoce de bois européen

En 2005, la FEBO a été une des premières associations de la filière bois à se donner une charte de bonne conduite environnementale. Cette charte de conduite vient d'être actualisée et adaptée aux dernières évolutions en la matière. La version actualisée en trois langues a été adoptée à l'unanimité par les membres à Helsinki.

Les fédérations membres et les entreprises adhérentes s'engagent à nouveau à s'approvisionner en bois et en produits dérivés provenant uniquement de forêts gérées de façon licite et durable. Elles saluent expressément les Accords de partenariat volontaire (VPA) de l'UE avec les pays fournisseurs de bois en vue de prouver que le bois a été récolté légalement. La FEBO salue également l'intention de l'UE de freiner les importations de bois et de produits dérivés issus de l'exploitation illégale. Elle considère que le système de diligence prévu par la proposition de règlement européen est un outil efficace pour minimiser le risque.

Proposition d'un règlement européen pour la commercialisation de bois

Les délégués ont pu prendre connaissance du compromis négocié quelques jours auparavant entre le Parlement et le Conseil concernant la proposition de règlement établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché. La FEBO a accompagné ce long processus législatif depuis deux ans avec un regard critique et a appelé plusieurs fois les organes législateurs de l'UE à tenir compte des besoins pratiques du commerce.

Les délégués se sont réjouis que le compromis actuel tienne compte d'un certain nombre d'objections issues de la pratique du commerce.

Ainsi a été supprimée l'obligation de marquage intégral pour tous les produits, surtout pour ceux composés de plusieurs éléments. Autre résultat positif du lobbying de la FEBO : le système de diligence ne s'applique plus qu'à la *première* importation dans l'espace communautaire. C'est uniquement sur demande que l'opérateur européen devra être en mesure de prouver l'origine du bois vendu par lui. La FEBO a toujours insisté auprès de la Commission et du Parlement européen sur le fait que ces deux points de la proposition de règlement européen, dans leur forme initiale, entraîneraient beaucoup de bureaucratie pour le négoce de bois et qu'ils seraient inapplicables dans la pratique quotidienne du commerce.



Recommandations pour une désignation correcte du bois et des surfaces

Les consommateurs trouvent actuellement chez les négociants en bois, chez les marchands de matériaux et dans les magasins d'ameublement une grande diversité de produits bois. Surtout au niveau des matériaux combinant le bois avec d'autres matériaux, il y a eu de nombreuses innovations au cours des dernières années. Le bois se trouve dans des produits en bois massif, mais aussi transformé en panneaux de particules, de fibres ou de bois latté, eux-mêmes recouverts de placages ou de films. Les imitations de bois sous forme de revêtement d'un support deviennent de plus en plus parfaites en ce qui concerne leur aspect visuel et tactile. Il est de plus en plus difficile de les distinguer du bois véritable.

L'image positive du bois fait que, de plus en plus, on place le client face à des désignations incorrectes et trompeuses. Le consommateur est en droit d'attendre une désignation correcte des produits bois qu'il achète dans le commerce.

Pour cette raison, la FEBO, en tant que représentante du commerce spécialisé de bois en Europe, a adopté des *Recommandations pour une désignation correcte du bois, de produits en bois et des surfaces*.

Elle demande que les produits soient désignés et étiquetés de façon claire et compréhensible pour le consommateur. La FEBO conseille à toutes les entreprises membres de marquer leurs produits de telle sorte que

- l'essence de bois soit correctement nommée (pas de noms fantaisistes),
- les matières et les matériaux utilisés soient correctement nommés,
- lorsqu'il s'agit d'une imitation de bois, cela soit clairement indiqué.

La FEBO invite les fédérations européennes de l'industrie du bois et des importateurs de bois à se joindre à ces recommandations.

Programme des visites et conférences techniques

Dans le cadre de son assemblée générale, la Fédération a également abordé des questions techniques et profité de cette rencontre pour approfondir les relations amicales entre les acteurs du négoce de bois européen.

La veille de l'assemblée, les hôtes finlandais avaient organisé une visite de plusieurs entreprises de bois qui ont fourni aux délégués un aperçu du large spectre de la filière bois en Finlande. Ainsi le programme a prévu une visite du Groupe Versowood à Vierumäki. Avec 13 sites en Finlande et 3 sites dans les Pays baltes, le groupe dispose de trois scieries et produit, à côté des sciages, toute une gamme de produits en bois comme le lamellé-collé, des poteaux, des tambours pour câbles, des ponts, des palettes et des pellets. Les deux tiers des ventes sont réalisés à l'exportation. Ensuite les délégués ont visité les locaux d'exposition de l'entreprise Koskisen oy à Järvelä qui présente entre autres une large gamme de produits innovants pour le second œuvre tels que les panneaux muraux et de plafond. Il a été également possible d'observer la production d'une maison en bois préfabriquée

La dernière visite a été consacrée à deux entreprises du négoce : le grossiste Puumerkki, fournisseur spécialisé du commerce de détail et de clients grands comptes et la Maison



Sahakonttori à Helsinki qui fait du commerce de gros et de détail avec des clients professionnels de moindre envergure et avec des clients particuliers.

Ces visites étaient particulièrement intéressantes car les chefs d'entreprises ont présenté leurs commerces avec beaucoup de passion et ont répondu volontiers aux questions de leurs visiteurs.

Pour terminer cette journée, la Fédération finlandaise des scieries (membre associé de FEBO) a invité les participants à un dîner festif sur l'île de Valkosaari.

Au cours de l'assemblée générale, le *Dr. Jörg Peter Schmitt, DRS Consulting + Services AG, Saarbrücken* a présenté une intervention riche en informations «An international marketing information system for the timber trade (Innomis)».

En clôture, le futur vice-président *Karl Lindström* a invité les délégués à une excursion sur son île de vacances, dans une réserve naturelle, sur la côte sud de la Finlande. Favorisé par un temps estival magnifique, les délégués ont vécu une nuit inoubliable illuminée par le soleil de minuit.

Contact presse:

Fédération européenne du négoce de bois – FEBO

Lutgart Behets-Oschmann

Rostocker Straße 16

D- 65191 Wiesbaden

T.: (0611) 50 69 19, F.: (0611) 50 69 69

febo@gdholz.de, www.febo.org